



Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du SISPEC du 23 novembre 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni dans la grande salle de la Maisons des Associations des Vans le vingt-trois novembre 2021, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 15 novembre 2021

Date de l'affichage : 15 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Etaient présents : PASCAL Florent, TOUREL Jean-Luc, MERCIER Jean-Claude, DOLADILLE Monique, PRADIER Éric, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AUBERT Julien, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, RIEU FROMENTIN Françoise, THIBON Hubert

Etaient excusés : ECLERCY Bernard (pouvoir à Jean-Claude MERCIER), ROGIER Olivier (Pouvoir à Julien AUBERT), LAPIERRE Marie-Jeanne (pouvoir à MICHEL Jean-Marc).

Participaient à la réunion : Anthony VAÏSSET, responsable exploitation et Hervé DEWEZ RICHON, Directeur.

Secrétaire de séance : Lauriane GOUNON

Compte rendu de la séance du 17/06/2021 : validé à l'unanimité

Point sur les travaux terminés, en cours ou sur le point de démarrer

Travaux terminés depuis la dernière séance :

- Renouvellement de la conduite d'eau potable de l'Impasse du Pas aux Vans
- Renouvellement et renforcement de la conduite d'eau potable quartier Pas à Brès à Payzac
- Dévoiement du réseau d'assainissement collectif quartier de l'Eglise à Payzac
- Renouvellement de la conduite d'eau potable du pont de Fer – Les Assions / Les Vans
- Création de l'usine de traitement de la ressource de la Doue à Malbosc
- Mise en place d'une chloration automatique sur 3 captages de Malbosc
- Travaux de renouvellements ou réparation sur nos installations de traitement des eaux usées :
 - Changement du motoréducteur de la turbine et le roulement du clarificateur de la Step des Vans
 - Remplacement pompe de recirculation et pompe de relevage Step Les Vans
 - Remplacement pompe de relevage du poste de Chabiscol
 - Mise en place de téléalarme sur les sites non encore équipés (Eaux Usées)

Travaux sur le point de se terminer

- Dernière tranche de renouvellement de la canalisation traversant et alimentant le village de Chambonas

Travaux sur le point de démarrer :

- Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur de Gravières – OS de démarrage lancé
- Le tracé définitif de la conduite d'adduction et distribution de l'eau sur de nouveaux quartiers à Malbosc est quasiment acté, il ne manque plus que quelques retours des accords de principe de servitude de passage pour Malbosc et Brahic.

Objet : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur de Gravières (CS202111001)

Le présent avenant a pour objet d'arrêter définitivement le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et le forfait définitif de rémunération suivant à l'article 4 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre.

L'estimation prévisionnelle définitive des travaux proposée par le maître d'œuvre à l'issue du projet (PRO) validé par le maître d'ouvrage est de 2.023.579,51 €HT, soit une augmentation supérieure à 25%.

Le CCAP prévoit une formule de révision du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre qui, dans ce cas (augmentation supérieure ou égale à 25%), est bloquée à 10%.

Rémunération du maître d'œuvre passe de 40 562,50 €HT à 44 618,75 €HT soit 10%.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'avenant tel que présenté par le Président, autorise le Président à signer tous documents se rapportant à celui-ci.

Objet : Accès à la station de traitement et au réservoir de Mourèdes : régularisation par échange de terrain et servitudes de passage (CS202111002)

Le Président informe l'assemblée que le propriétaire de la parcelle cadastrée D 166 sur la Commune de Malbosc sur laquelle est implanté le chemin d'accès à la station et au réservoir de Mourèdes souhaite vendre.

Le chemin se situe sur la partie constructible de la parcelle.

Afin de pérenniser l'accès et de ne pas léser le propriétaire vendeur, proposition est faite de procéder à l'échange sans soulte d'une partie de la parcelle D 166 (pour une surface d'environ 185 m²) contre une partie de la parcelle D 800 (pour une surface d'environ 308 m²) appartenant au SISPEC.

Le SISPEC sera dans ce cas propriétaire de l'ensemble des droits pour l'accès, soit en étant propriétaire du chemin soit par une servitude de passage déjà établie (sur la parcelle D 734).

Après en avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve la proposition d'échange sans soulte avec le propriétaire de la parcelle D166,
- Autorise le Président à engager les dépenses de division parcellaire et de bornage nécessaires à cet échange,
- Dit que : l'acte sera rédigé en la forme administrative par les services du SISPEC, les servitudes pour les propriétaires riverains seront incluses dans l'acte : de la parcelle D 734 au profit de la nouvelle parcelle issue de la D 166, au profit de la nouvelle parcelle issue de la D 800 et au profit de la D 801
- Autorise le Président et le premier Vice-Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Objet : Réservoir de Champfagou : servitudes d'accès et de passage de canalisations (CS202111003)

Le Président informe l'assemblée que la parcelle A 1763 sur laquelle est implanté le réservoir de Champfagou (Les Vans) se trouve enclavée.

Afin de régulariser l'accès au réservoir et après discussion avec le propriétaire des parcelles mitoyennes, il convient d'établir la servitude sur les parcelles A554 et A 1764.

Du fait de l'implantation de ce réservoir, des canalisations traversent les parcelles de ce même propriétaire. Il est proposé de régulariser le passage de ces canalisations par servitude sur les parcelles A 1764 et A 4154.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,
 -Approuve l'établissement des servitudes telles que proposées
 -Dit que l'acte sera rédigé en la forme administrative par les services du SISPEC,
 -Autorise le Président et le premier Vice-Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Objet : Décision modificative n°1 (CS202111004)

Le Président propose à l'assemblée la décision modificative n°1 qui intègre au budget les subventions dont nous avons reçu les notifications en cours d'année 2021, la provision au compte 6137 (fonctionnement) de crédits nécessaires pour indemniser les servitudes de passage et d'accès, l'augmentation du compte 21532 (matériel assainissement) par diminution du compte 21562 (réseau d'assainissement).

Investissement

	Recettes	Dépenses	
Agence de l'Eau Chambonas (13111 828)	125000,00		travaux Eau Potable (21531 OPNI)
Agence de l'Eau Impasse du Pas - Pas à Brès (13111 OPNI)	72952,00	490852,00	
DETR sécurisation Gravières (13118 826)	240400,00		
DETR Chambonas (13118 828)	62500,00		
Virement de la section de fonctionnement (021 OPFI)	-20000,00	-10000,00	Acquisition de terrains (21111 OPNI)
		-25000,00	travaux assainissement (21532 OPNI)
		25000,00	Matériel assainissement (21562 OPNI)
Total	480852,00	480852,00	
Equilibre		0,00	

Fonctionnement

	Recettes	Dépenses	
Indemnités de servitude (6137)	20000,00	-20000,00	virement à la section d'investissement (023)
Total	20000,00	-20000,00	
Equilibre		0,00	

Après en avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative telle que présentée.

Objet : Présentation du nouvel organigramme du SISPEC (CS202111005)

Lauriane GOUNON, 3ème Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines, explique à l'assemblée le travail de la commission ressources humaines sur l'organisation des services du SISPEC.

Mme GOUNON fait la présentation du nouvel organigramme et explique qu'il prend en compte les dernières évolutions du Syndicat et les besoins des services.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention Christian MANIFACIER), approuve le nouvel organigramme tel que présenté.

Objet : RIFSEEP Mise à jour (CS202111006)

Le Comité Syndical du SISPEC a mis en place le RIFSEEP par délibération du 26/07/2017.
 Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 prévoit des équivalences provisoires avec des corps de la fonction publique d'Etat qui sont éligibles au RIFSEEP dont font partie les techniciens territoriaux. Proposition d'intégrer par délibération le cadre des techniciens territoriaux (catégorie B) et de fixer les plafonds sur la même base que les catégories B administratifs (rédacteur).

Après en avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition de mise à jour du RIFSEEP concernant le cadre des techniciens territoriaux sur les mêmes bases que les rédacteurs territoriaux.

Objet : Service de médecine préventive (CS202111007)

Suite à la résiliation de la convention de mise à disposition du service de médecine avec le CDG 26 à la date du 31 décembre 2021, le CDG 07 a procédé à la création d'un service de médecine professionnelle pour les collectivités de l'Ardèche. L'appel à candidature pour le recrutement d'un médecin de prévention s'avérant infructueux, le CDG 07 nous informe qu'il ne pourra être proposé de mettre ce service à la disposition des collectivités.

En conséquence et étant donné que le SISPEC demeure contraint d'adhérer à un service de médecine de prévention à compter du 1er janvier 2022 afin d'assurer le suivi du personnel, le Président propose d'adhérer au Service Médical Interprofessionnel d'Aubenas et sa Région pour le Service de Santé au Travail (APIAR), à compter du 1er janvier 2022.

Proposition validée à l'unanimité des membres présents et représentés

Objet : contrats d'assurance des risques statutaires – communication des résultats par le CDG07 pour les collectivités et établissements employant au plus 20 agents CNRACL – résultats agents IRCANTEC (CS202111008)

Le Président informe l'assemblée que ce point n'est pas à l'ordre du jour et qu'il convient de l'ajouter, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président rappelle que le conseil syndical a, par délibération en date du 14 avril 2021, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

A l'issue de la procédure négociée, le marché a été attribué par le Conseil d'Administration du Centre de gestion lors de sa séance en date du 24 septembre 2021 à la compagnie CNP Assurances avec l'intermédiaire SOFAXIS.

Proposition validée à l'unanimité des membres présents et représentés

Mr MICHEL demande à l'assemblée si les délégués ont des questions diverses à ajouter.
Pas de questions des délégués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

La Secrétaire de séance,
Lauriane GOUNON.

